

DEPARTEMENT  
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2022-252  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

Matière : FINANCES  
LOCALES

Sous matière :  
SUBVENTIONS

**OBJET : DEMANDE  
DE SUBVENTION  
POUR  
L'AMÉNAGEMENT  
DU STADE  
MILHAU  
(GIRAILLE)**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL  
EN DATE DU : 25  
NOVEMBRE 2022

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 25 NOVEMBRE 2022

PUBLICATION DE LA PRESENTE  
EN DATE  
DU **13 DEC. 2022**

Séance du Conseil Municipal du jeudi 1 décembre 2022  
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary  
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

**Présents :** Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL,  
François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD,  
Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline  
RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE,  
Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD, Denis BOUILLEUX, Élisabeth  
ESCAFRE, Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal  
BARTHES, Javier DE LA CASA, Nicolas ASENSIO-VERGNES, Bruno  
PERLES, Préscillia GRANIER, Audrey GAIANI, Karole CAFFIER,  
Gérard MONDRAGON

Formant la majorité des membres en exercice

**Procurations :**

Marie-Claude BOURREL Donne procuration à Nicole CATHALA -  
LEGUEVAQUES,  
Régine SURRE Donne procuration à Javier DE LA CASA,  
Agnès SOULIER Donne procuration à Élisabeth ESCAFRE,  
Delphine SANTINI Donne procuration à Préscillia GRANIER,  
Adrien ROUZAUD Donne procuration à Denis BOUILLEUX,

**Absents excusés :**

Martine LACOMBE, Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL,

**Secrétaire :** Madame Élisabeth ESCAFRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement du complexe sportif de la Giraille, des vestiaires dédiés ouvriront au premier semestre de l'année 2023.

Pour poursuivre l'opération destinée à spécialiser les terrains de grands jeux, il convient de procéder désormais à la réhabilitation du stade Henri Milhau afin de le rendre conforme aux normes de la Fédération Française de Football (FFF).

La Ville veillera à ce que cette opération s'inscrive dans une logique affirmée de développement durable.

Les travaux consisteront pour l'essentiel à réaliser les terrassements nécessaires pour améliorer la planimétrie du terrain, drainer et ensemercer la plateforme, mettre en place un nouveau système d'arrosage et mettre en place un grillage périphérique respectant les préconisations de la FFF.

Le montant de l'opération s'élève à : 118 562.50 € H.T.

Cette opération pouvant prétendre à une participation du Conseil Départemental, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de présenter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Il convient de délibérer sur le plan de financement suivant :

DÉPENSES H.T.		RECETTES H.T.		%
Réhabilitation du stade Henri Milhau				
		Conseil Départemental	41 496.00	35
		Ville de Castelnaudary	77 066.50	65
<b>TOTAL</b>	<b>118 562.50</b>	<b>TOTAL</b>	<b>118 562.50</b>	<b>100</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBÉRÉ**

**APPROUVE** le programme de cette opération tel que défini ci-dessus par Monsieur le Maire.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental.

**PRECISE** que les crédits relatifs aux études seront inscrits au BP 2023 nature 2113- Terrain aménagé autre que voirie.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 1<sup>er</sup> décembre 2022

Le Maire,

Patrick MAUGARD



Ampliation faite le

13 DEC. 2022

Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le :

09 DEC. 2022

Par publication le :

13 DEC. 2022

Par délégation,

Le Directeur Général des Services,

Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Publié le

ID : 011-211100763-20221201-DB2022252-DE

Berger  
Levrault